

MARINE ROYALE.

PORT de Toulon.

Conformément à l'ordre de M^{re} le
Préfet Maritime

Il est Ordonné à M^{re} Péralo,
Paul Emmanuel, Lieutenant de frégate, de
débarquer de la gabare La Lionne
pour continuer ses services à terre.

Le présent sera enregistré au
bureau des revues.

Toulon le 1^{er} Janvier 1836.

P. C. G. Major Gal de la marine



J. de M. de M. de M.

Lucey. aux revues.

Reboul